Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042636-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 7 avril 2026

2026/04/07-36

Objet : **Demande de subvention pour une nouvelle aire de covoiturage**	Nombre de conseillers en exercice Nombre de présents Nombre de votants	**29** **25** **29**

Par suite d'une convocation en date du 1er avril 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 7 avril 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LALLEMENT Dominique – MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier – LE FLOC'H Véronique – ROBIN Yves – GIRARD Gwénaëlle – MIALON Dominique - GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – FRENE Barbara – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella – KRAUS Jean-Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LESCA Véronique à CARDUNER Didier
LE GOC LE SAGER Fabienne à GEORGES Valérie
DAGORN Nicolas à LE GRAND Bruno
LAFFORGUE Valérie à BRAESCU ANDRIEU Morgane

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

KRAUS Jean-Paul

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260407-DEL07042636-DE

Monsieur Le Maire indique que la commune de Trégunc envisage l'aménagement d'une aire de covoiturage située à l'entrée du bourg, le long de la route départementale 783, axe structurant du territoire.
Cette implantation vise à capter les flux domicile-travail et à encourager les pratiques de mobilité partagée sur la commune.

Le projet prévoit la création de 49 places de stationnement avec une mise en service envisagée avant la fin de l'année 2026.
L'équipement intégrera également un espace sécurisé dédié au stationnement des vélos ainsi qu'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Par ailleurs, le site présente un caractère particulièrement stratégique, dans la mesure où la RD783 a vocation à accueillir, à terme, un aménagement cyclable structurant reliant Trégunc à Concarneau. Ce projet contribuera ainsi au développement et à la structuration du réseau de mobilités douces engagés par la collectivité depuis plusieurs années.

Ci-dessous le tableau prévisionnel de financement :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	**Montant HT**	**Nature**	**Montant HT**	
Création d'une aire de covoiturage de 50 places	180 000,00 €	Fonds de mobilité CCA	40 000,00 €	22,2%
		Fonds vert 2026	90 000,00 €	50,0%
		Autofinancement	50 000,00 €	27,8%
TOTAL DES DEPENSES	**180 000,00 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**180 000,00 €**	100%

Les travaux devraient démarrer au cours du deuxième semestre de l'année 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les demandes de subventions dans le cadre de l'aménagement de l'aire de covoiturage de la zone de Kerouel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 9 avril 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
Finistère